



La Direction du Callex **doit respecter ses engagements !**

La CFDT poursuit son combat, à la suite du refus **de la direction de procéder à la reprise d'ancienneté** **de certains salariés du Callex !**

La CFDT a constaté que, depuis plus de 2 ans, les salariés embauchés après une période d'intérim ne bénéficiaient pas de la reprise d'ancienneté prévue par la loi, à hauteur de 3 mois.

La CFDT avait donc remonté ce dossier à la direction, **qui s'était engagée à procéder à la régularisation** des salariés concernés.

Cette non reprise d'ancienneté à l'embauche impacte directement plusieurs éléments de rémunération (13^{ème} mois, participation...), mais également toute la carrière professionnelle au sein du Callex, où chaque palier d'ancienneté est de fait atteint avec 3 mois de décalage en plus.

Certains dossiers ont déjà été régularisés, mais qu'en est-il des autres ?

Malgré ses nombreux engagements répétés, l'ancienne directrice du site est partie en laissant le dossier en l'état et la nouvelle direction, en accord avec le directeur régional, a décidé de renier les promesses faites à vos élus avant son arrivée !!

Nous trouvons cela inadmissible !

Les salariés n'ont pas à pâtir des changements de direction !

NOUS DEMANDONS DONC À LA DIRECTION DE PROCEDER, SANS DELAI, À LA REGULARISATION DE TOUS LES DOSSIERS CONCERNES !!!

Les explications embarrassées de certains responsables de la direction, qui, en réalité, n'ont pour objet que de gagner du temps, ne sont désormais plus acceptables : certains salariés perdent de l'argent depuis trop longtemps !

Un groupe tel que GEODIS, filiale de la SNCF, ne peut pas en permanence mettre en avant le respect des règles légales et refuser de se les appliquer à lui-même, ou encore revenir en permanence sur ses engagements.

Nous avons alerté, à plusieurs reprises, le DRH de la messagerie sur cette situation, **mais à ce jour, nous ne notons aucune évolution.**

Nous vous prévenons que le syndicat CFDT viendra en renfort de notre section et passera prochainement à l'action, sous toutes formes et sur plusieurs sites à la fois !

Nous vous tiendrons rapidement informés des suites de ce dossier.

(Lire au verso le courrier que nous avons adressé au DRH de Calberson)



Syndicat Général des Transports Centre Francilien

7/9, rue Euryale Dehaynin

75019 PARIS

Monsieur [REDACTED]
Directeur des Ressources Humaines
Geodis Calberson Île-de-France
7/9, route des Mercières
92230 – GENNEVILLIERS

Paris, le 18 octobre 2024

**Objet : Régularisation de la reprise de l'ancienneté
pour les salariés embauchés après une période d'intérim**

N/Réf. : GEO20241018 JGER

Monsieur Le Directeur des Ressources Humaines,

Nous sommes saisis par notre Déléguée syndicale de la section CFDT de Calberson IDF, Madame Christelle DRAI, du sujet suivant, dont nous vous remontons les points essentiels :

- en juin 2022, vous avez été informé que des salariés embauchés en CDI, bien des années auparavant, après une mission d'intérim, ne bénéficiaient pas de reprise d'ancienneté, telle que prévue par la Loi ;
- un certain nombre de dossiers ont alors été mis à jour, mais d'autres, près d'une cinquantaine, n'ont pas fait l'objet de cette régularisation ;
- à la suite de nombreuses relances (mails disponibles), l'ancienne directrice de l'Agence, Madame Maryline RUELLOUX, s'était engagée à rectifier ces anomalies et à recevoir les salariés concernés ;
- les modifications n'ont cependant pas été apportées et, depuis son départ et l'arrivée de notre nouveau directeur, Monsieur Arnaud PEREZ, il semble que ces engagements ne sont plus à l'ordre du jour, avec l'aval du directeur régional Monsieur Lionel TERRA.

Par ce courrier, nous vous demandons de bien vouloir respecter les engagements précédemment pris par la direction et d'effectuer toutes les régularisations nécessaires sur la période de paie du mois de novembre 2024, naturellement les dates d'embauche, mais également tous les éléments de paie liés à cette reprise d'ancienneté.

Nous attendons maintenant de votre part un retour rapide et concret sur ces demandes et la confirmation, pour le 28 de ce mois, de leur mise en œuvre.

À défaut, nous entreprendrons toutes les actions nécessaires pour aboutir à la réalisation de vos engagements.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur des Ressources Humaines, à nos sentiments les meilleurs.

Copie : Madame Christelle DRAI, D.S. CFDT

Jorge GONCALVES – Secrétaire Général

Tél. : 01.42.03.88.60

Mail : jgoncalves.sgtcf@gmail.com